

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya de Medea

Daira de ksar El boukhari

Commune de ksar el boukhari

Avis D'attribution Provisoire

APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES DE MARCHÉ

N° D'identification Fiscale : 42300200002603701034

Conformément aux réglementations des marchés publics et *délégation* du service public, dispositions de l'article **69-82** du décret présidentiel n° **15/247** eu date du **16/09/2015** portante et suit a l'avis de presse publié dans le journal " EL LIKAA " en date du **12/05/2026**, et le journal "LE Géant sportif " en date du **12/05/2026** sous le n° ANEP: **2616016994** et le **BOMOP** concernant appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales concernant l'opération suivant:

Étude, suivi et réalisation d'une cantine scolaire type d'une capacité de 200 repas à l'école primaire Dehlass Mohamed commune de Ksar El Boukhari – Lot : Réalisation –

et suit à la réunion de la commission D'évaluation des offres à la date de : **04/06/2026**, la commune, de ksar El Boukhari annonce l'attribution provisoire de l'opération suivant:

Opération	Entreprise	Numéro d'identification fiscale	Note de l'offre technique	Montant en da ttc	Délai de réalisation Négocie	Critères de choix
<i>Étude, suivi et réalisation d'une cantine scolaire type d'une capacité de 200 repas à l'école primaire Dehlass Mohamed commune de Ksar El Boukhari – Lot : Réalisation –</i>	BOUZIANE HAYAT Entreprise Travaux Batiment TCE ksar el boukhari	286263502096118	60 point	21 808 297,00 DA	60 jour	moins disant techniquement qualifiée

Les soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières .

Tout personne désirant formuler un recours auprès de la commission des marchés publique concernée dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale et dans le bulletin des marchés de l'opération publique, Conformément aux dispositions de l'article **69-82** du décret présidentiel n° **15/247** eu date du **16/09/2015** portante réglementation des marchés publics et *délégation* du service public.

Ksar El Boukhari Le :

Le Président De L'APC